Direction générale de
l'environnement (DGE)

Direction générale de l'agriculture,
de la viticulture et des affaires
vétérinaires (DGAV)

Protection des eaux – formulaire d'annonce de mise en conformité

Exploitations BIO : Mise en conformité suite à un contrôle de protection des eaux

Date du contrôle (JJ.MM.AAAA) :

Organe de contrôle : bio.inspecta

N° d'exploitation ACORDA :

N° d'exploitation bio :

Exploitant-e (Nom, Prénom)	
Adresse (rue, n°postal, localité)	
Téléphone fixe/mobile	
Adresse e-mail	

1. Informations générales

Les non-conformités constatées lors d'un contrôle sont divisées en deux catégories selon si elles nécessitent un permis de construire (B) ou non (A). Le présent formulaire doit être rempli, pour chaque point non conforme selon la catégorie du manquement (A ou B), puis être renvoyé à l'organe de contrôle dans les 3 mois. Tout projet de construction doit être annoncé à la commune territoriale qui vous informera de la procédure à suivre.

Catégorie A (sans permis de construire) : les manquements dont la correction ne nécessite pas de permis de construire doivent être corrigés dans les trois mois qui suivent le contrôle. La preuve des corrections réalisées (photo, facture, …) doit être envoyée à l'organe de contrôle. Merci de compléter le point 2.

Catégorie B (avec permis de construire): lorsque le manquement nécessite une planification pour être corrigé et un permis de construire : dans les 3 mois à partir du contrôle, l'exploitant fait part des corrections planifiées et de la proposition de délai de réalisation. Merci de compléter le point 3.

N° point de contrôle	*Intitulé du point de contrôle*
1.1	Fosse à lisier
1.2	Stockage de fumier
1.3	Entreposage provisoire de fumier au champ
1.4	Silos, balles et boudins d'ensilage
1.5	Aire d'exercice pour la sortie du bétail
1.6	Places de transvasement, lavage, prélèvement
2.1	Entreposage de produits phytosanitaires
2.2	Rangement des pulvérisateurs et atomiseurs
2.3	Aire remplissage et nettoyage pulvérisateur
2.4	Entreposage de carburant et lubrifiant
2.5	Poste de ravitaillement en carburant
3.1	Pâturage avec végétation ; pas de bourbier
3.2	Avaloirs et grilles d'eaux claires, …

2. Point(s) de la catégorie A – sans permis de construire

J'atteste que les mesures dans le tableau ci-dessous ont été prises et je joins au formulaire les preuves de mise en conformité (photos, copie de factures, …)

N° du point de contrôle	Descriptif des mesures de correction prises

3. Point(s) de la catégorie B – avec permis de construire

Je fais part de mes projets de correction dans le tableau ci-dessous et j'indique le délai de réalisation des travaux

N° du point de contrôle	Descriptif des mesures de correction à prendre	Délai proposé *(facultatif dans le cadre de la phase pilote)*

4. Contacts

Dimensionnement des projets et conseil technique :

Proconseil Sàrl
021 614 24 24

Direction générale de l'agriculture de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)
Secteur paiements directs
021 316 65 80

Bases légales, et exigences de protection des eaux :

Direction générale de l'environnement (DGE)
Assainissement urbain et rural
021 316 71 81

Subventions :

Direction générale de l'agriculture de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)
Secteur améliorations foncières
021 316 65 75 ; agriaf@vd.ch

Office de crédit agricole (OCA)
021 614 24 33 ; oca@prometerre.ch

5. Retour du formulaire

Le présent formulaire dûment rempli et signé ainsi que les éventuelles preuves à fournir (photos, factures) sont à retourner à l'organe qui a effectué le contrôle :

Par courrier :

Bio.inspecta Romandie
Route de Lausanne 14
1037 Etagnières

Par courriel :

romandie@bio-inspecta.ch

Date : **Signature :**